



## Troisième séance (spéciale)

Lundi 2 juin 2008, 15 h 15

Présidence de M. Salamin

### ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE M. DANILO TÜRK, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE SLOVÉNIE

*Original espagnol: Le PRÉSIDENT*

La Conférence internationale du Travail a aujourd'hui le grand honneur de recevoir la visite de Son Excellence M. Danilo Türk, Président de la République de Slovénie.

Pour accueillir et présenter notre illustre invité, je vais donner la parole au Secrétaire général de la Conférence, M. Juan Somavia.

*Original anglais: M. SOMAVIA (Secrétaire général de la Conférence)*

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous accueillir à cette séance spéciale de la 97<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, qui est le parlement mondial du monde du travail représentant les gouvernements, les employeurs et les travailleurs des Etats Membres.

Monsieur le Président Türk, permettez-moi de dire d'emblée que c'est pour moi un privilège personnel et un grand plaisir que de vous recevoir, vous qui êtes l'un des grands dirigeants de ce monde. J'ai eu l'honneur de vous connaître et de travailler avec vous dans des circonstances très diverses.

Chers amis, il n'est pas fréquent de trouver autant de connaissances et d'expérience réunies entre les mains d'un Président de la République. Vous êtes un juriste, un intellectuel et un militant des droits de l'homme, un professeur titulaire d'une chaire de droit international, une personnalité avec une vision mondiale, à l'aise dans le monde des relations internationales et aux Nations Unies et, très certainement, une voix de tout premier plan dans la politique nationale. Vous avez été élu Président de la République de Slovénie avec près de 70 pour cent des voix au mois de novembre dernier.

C'est également, Monsieur le Président, un grand honneur de vous avoir parmi nous en qualité de Président du pays qui assume la présidence de l'Union européenne, une région qui est si proche de l'histoire de l'OIT.

Beaucoup de luttes sociales qui ont éclaté en Europe avec la vague de mondialisation de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle sont à l'origine même de l'OIT, et votre présence parmi nous souligne encore davantage l'appui qu'apporte l'Union européenne à l'Agenda du travail décent et à une mondialisation équitable. Cet appui n'émane pas seulement du Conseil et de la Commission de l'Union européenne, mais aussi

du Parlement et du Comité économique et social européens.

Vous avez la conviction profonde que l'Union européenne peut jouer un rôle clé, un rôle mondial de premier plan dans la recherche de solutions à une grande partie des problèmes complexes d'aujourd'hui. Ce qui est très important pour nous, c'est qu'aujourd'hui vous contribuez à faire l'histoire, car vous êtes le premier chef d'Etat dont le pays assume la présidence de l'Union européenne à prendre la parole devant la Conférence internationale du Travail. Chacun dans cette salle espère sans aucun doute que ce précédent aura une suite. En votre qualité de Chef d'Etat de la Slovénie, vous êtes connu comme un dirigeant ayant des convictions profondes, fortement engagé, qui croit sincèrement à la primauté du droit, à la démocratie et au dialogue.

Une grande partie de votre vie professionnelle a été consacrée à la recherche et à l'enseignement du droit international dans des instituts et établissements universitaires dans votre pays, en Europe et aux Etats-Unis. Vous avez écrit de nombreuses études faisant autorité. Vous êtes actif à l'Association du droit international. Vous êtes aussi un remarquable défenseur des droits de l'homme, un conseiller et un expert pour des questions aussi préoccupantes que la prévention de la discrimination, la protection des minorités ou la nécessité de mettre en œuvre les droits économiques, sociaux et culturels.

Vous avez également été à l'origine de la création du Conseil des droits de l'homme en Slovénie, au sein duquel vous continuez à jouer un rôle de premier plan.

Vous êtes aussi un diplomate éminent. Vous avez été le premier ambassadeur de Slovénie auprès des Nations Unies à New York, où vous avez présidé à deux reprises le Conseil de sécurité avant d'occuper le poste de Sous-secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies chargé des affaires politiques.

Vous avez également participé en tant qu'acteur clé à de nombreuses conférences internationales particulièrement importantes. Je mentionnerai en particulier votre participation au Sommet mondial sur le développement social, tenu à Copenhague, qui est directement lié à l'Agenda du travail décent de l'OIT.

Comme vous l'avez déclaré dans un discours récent, «Le monde a besoin de modèles efficaces de croissance durable... La mondialisation sera considérée comme bénéfique si elle contribue à étendre la prospérité et à relever le niveau du bien-être et de

la liberté.» Cette conviction se trouve encore renforcée maintenant que la Slovénie préside l'Union européenne.

Pendant cette Conférence, la Slovénie présidera une réunion au niveau ministériel consacrée à l'accession des jeunes à un travail décent dans les Balkans occidentaux, l'une des questions les plus importantes qui se posent dans cette région qui a connu tant d'agitation.

Monsieur le Président, tout au long des années j'ai admiré, avec beaucoup d'autres dans le monde, votre sagesse politique et la conviction que vous apportez à la défense de vos valeurs, qui va de pair avec l'indépendance d'esprit d'un intellectuel ouvert et d'un initiateur de dialogue et de consensus.

Permettez-nous de vous remercier pour votre présence, au nom de cette assemblée qui représente, comme je l'ai dit, le parlement du monde du travail et ce que nous considérons comme étant la véritable économie constituée par les employeurs, les travailleurs et les gouvernements qui établissent les paramètres nécessaires à son fonctionnement. Vous nous honorez infiniment par votre présence ici parmi nous.

---

*Original anglais: M. TÜRK (Président de la République de Slovénie)*

---

C'est pour moi un honneur et un privilège que de pouvoir participer aux travaux de la Conférence internationale du Travail ainsi qu'à l'un des plus importants débats actuels, celui qui porte sur l'Agenda du travail décent. Je souhaite féliciter l'Organisation internationale du Travail et son Directeur général, M. Juan Somavia, pour une œuvre novatrice qui a débouché sur un fort consensus autour du concept de travail décent et un travail utile pour l'élaboration de politiques aux niveaux national et international.

Plus tard, au cours de cette séance, la ministre du Travail de Slovénie abordera plus en détail notre expérience, l'expérience slovène, et je présiderai une séance sur les questions de travail qui se posent dans la région Sud-Est de l'Europe. J'aimerais, pour ma part, vous présenter des réflexions plus générales sur le travail décent dans le contexte de la mondialisation et sur le rôle de l'Union européenne, dont la Slovénie assure actuellement la présidence tournante. Mais, tout d'abord, j'aimerais tisser la toile de fond de mes remarques.

Nous vivons dans une ère de mondialisation, dont l'élan est donné par l'évolution dynamique des nouvelles technologies, en particulier les technologies de télécommunication et qui se caractérise par une formidable expansion économique mondiale. Cela a donné à penser que certains facteurs de production, tels que la technologie et le capital, sont décisifs, alors que l'importance d'autres facteurs s'est vue diminuée. Cette impression correspondait à l'époque à la conviction que la mondialisation est quelque chose de tout à fait inédit dans l'histoire de l'humanité et que les nouvelles technologies transforment inévitablement les sociétés. Voilà comment s'est fait jour l'optimisme en matière de mondialisation. Selon les champions de cette mondialisation, celle-ci a eu pour effet d'uniformiser le monde. Selon cette opinion, les technologies modernes ont offert des chances égales à tous dans le monde et des possibilités comparables, et promettent un grand avenir pour tous.

Toutefois, récemment, ce raisonnement a cédé la place à des perceptions plus nuancées, plus réalistes

et, par conséquent, moins enthousiastes. Premièrement, les processus de mondialisation se sont amorcés il y a plusieurs siècles et ont connu de vastes mouvements, parmi lesquels la révolution industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle. La différence entre la mondialisation d'aujourd'hui et celle de jadis est que le processus actuel touche un bien plus grand nombre de gens dans le monde et de façon bien plus immédiate. Deuxièmement, les expressions d'optimisme technologique doivent être envisagées avec prudence, et c'est l'expérience historique qui nous l'enseigne. Des progrès technologiques, tels que l'introduction de l'électricité dans la vie quotidienne d'un grand nombre d'individus il y a un siècle, ont certes transformé la société de plusieurs manières. Toutefois, cette transformation n'a pas entraîné une prospérité pour tous et n'a pas empêché les troubles politiques et sociaux ni les conflits armés. Les nouvelles technologies actuelles et les nouvelles possibilités économiques ne se traduisent pas automatiquement par plus de liberté et plus de justice ou par une paix plus durable. La paix et la justice, y compris la justice sociale, demandent des efforts particuliers. Il n'est dès lors pas surprenant que les débats actuels sur la mondialisation se concentrent sur les problèmes de répartition inégale de ses bienfaits, sur les aspects éthiques et juridiques de l'évolution technologique et sur un ensemble de problèmes politiques et sociaux engendrés par cette phase actuelle de la mondialisation. Les problématiques du travail et de l'emploi font partie intégrante de ce débat. Ce n'est pas surprenant. Pour bien comprendre les progrès réalisés au cours des différentes décennies, il convient de mettre forcément l'accent sur leurs dimensions politique et sociale et sur les turbulences financières d'aujourd'hui, alors que l'augmentation des prix des produits alimentaires n'a fait qu'apporter un aspect dramatique à cette perception.

Voilà le contexte dans lequel on attend de l'Organisation internationale du Travail qu'elle propose une stratégie efficace de travail décent pour orienter ses Etats Membres, les employeurs et les travailleurs. On peut dire sans exagérer que l'évolution récente du débat sur la mondialisation est venue accentuer l'idée que l'on a de la centralité des questions liées aujourd'hui au travail décent. L'excellent rapport du Directeur général qui a été publié il y a quelques semaines, intitulé *Le travail décent: défis stratégiques à venir*, appuie cette conclusion avec grande clarté et pose les enjeux stratégiques essentiels de façon à nous inviter à un sérieux débat. De façon implicite, ce rapport nous rappelle également quelle est la base éthique du concept de travail décent, et surtout l'existence d'un solide corpus de lois qui vise à faire en sorte que le travail décent devienne une réalité. Il est donc tout à fait opportun que la communauté internationale insiste sur les principes de base préconisés par l'OIT et cherche à renforcer la mise en œuvre des normes juridiques existantes.

Le travail n'est pas une marchandise. Le travail ajoute une valeur au processus de production et il est une valeur en lui-même. Le travail et la créativité vont de pair et représentent la garantie fondamentale d'une existence humaine décente et une garantie fondamentale pour le développement.

De tels postulats éthiques sont d'une importance capitale dans tout débat sur les stratégies liées au travail décent. En fonction de ces postulats, les responsables des stratégies de travail décent peuvent

en développer efficacement les dimensions politique et juridique.

Les normes juridiques du travail décent ont été élaborées au fil du temps et leur importance demeure. D'ailleurs, le rapport du Directeur général indique que le taux de ratification des huit conventions fondamentales de l'OIT a marqué une augmentation de 50 pour cent au cours des dix dernières années. C'est une forte hausse. Comme nous l'a dit le Directeur général, on n'a pas encore entièrement mesuré la portée de ce résultat très encourageant. Il faut éviter toute conclusion hâtive. Néanmoins, le fait que l'adhésion aux normes fondamentales du travail a augmenté si fortement au moment où le travail semble moins apprécié qu'il ne l'était par le passé vient nous transmettre un message important. Nous comprenons ainsi l'importance inaltérable de la base éthique des normes du travail et leur bien-fondé juridique.

Nous comprenons aussi leur importance pour la stabilité sociale et pour le développement. L'action entreprise pour que les pratiques actuelles soient conformes à ces normes doit être renforcée. Dans le même temps, les stratégies du travail doivent être encouragées par ce taux d'adhésion et doivent l'utiliser dans l'élaboration de politiques.

Il importe de comprendre la multiple utilité des normes internationales du travail. L'exercice des droits sociaux et économiques, y compris le droit au travail, fait appel à un ensemble de politiques selon les circonstances. Prises ensemble, de telles politiques concrétisent progressivement les droits de la personne. Mais comment mesurer le progrès? Les indicateurs socio-économiques, un ensemble de données statistiques qui permettent en fin de compte de se faire une opinion sur les résultats obtenus ne sont qu'un des outils. Des techniques de mesures statistiques du progrès ne fournissent que rarement une image assez globale. Elles doivent être associées à l'application des normes juridiques, en particulier celles qui sont inscrites dans les huit conventions fondamentales de l'OIT. Combiner la mesure statistique des retombées des politiques et une évaluation juridique du niveau de respect des normes du travail reconnues permettra de comprendre le mieux possible comment se concrétisent les postulats du travail décent. Les deux processus d'évaluation – statistique et juridique – sont indissociables. Les statistiques fournissent une compréhension fondamentale des niveaux atteints. L'information sur l'application des normes juridiques nous indique la situation dans laquelle vivent réellement les gens et réduit la dépendance à l'égard des statistiques. C'est pourquoi le niveau actuellement élevé d'adhésion aux normes internationales du travail ouvre une voie sur laquelle doivent s'engager ceux qui conçoivent les stratégies du travail décent.

Le travail décent joue un rôle vital dans toute société parce qu'il représente la première mesure et la plus décisive qui permet de sortir de la pauvreté. C'est le cas même dans des sociétés riches, comme en Europe, où le dénuement est atténué par un niveau plus élevé de prestations sociales. Toutefois, les subventions et les prestations sociales ne sauraient éliminer la pauvreté. Très souvent dans de telles circonstances, la pauvreté subsiste sous forme d'exclusion sociale. La paix sociale fondée sur l'exclusion est précaire.

Garantir un travail décent à tous est le seul moyen viable de lutter contre l'exclusion, et a fortiori

contre la pauvreté dans les sociétés où elle sévit. Il est en effet impossible de sortir de la pauvreté sans le développement. Or l'emploi et le travail décent sont deux conditions incontournables du développement.

Voilà pourquoi le concept de travail décent doit être appliqué dans le monde entier. Créer des emplois, mettre en œuvre les normes fondamentales du travail et mettre en place les conditions nécessaires pour que chacun ait un revenu adéquat et une protection sociale, et pour que s'instaure le dialogue entre les partenaires sociaux, sont des objectifs d'importance mondiale. Ce sont aussi les critères à l'aune desquels l'histoire jugera l'ère de la mondialisation.

Toutefois, les conditions de réalisation de ces critères diffèrent sensiblement d'une région du monde à une autre.

En Europe, concilier justice sociale et compétitivité économique constitue l'essence du développement. Par conséquent, l'inclusion du concept de travail décent dans l'agenda social européen est un choix naturel. Le concept de travail décent fait également partie intégrante de la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi adoptée par l'Union européenne en 2000 et qui fait l'objet d'un intense débat depuis 2005. Ce débat devrait dynamiser la mise en œuvre de la stratégie et donner une impulsion nouvelle au développement. Dans ce contexte, une importance particulière est accordée aux politiques actives de l'emploi, car elles sont à la base d'une cohésion sociale plus forte et du nouveau cycle de développement. En même temps, il faudra moderniser les régimes de protection sociale européens, améliorer la flexibilité des marchés du travail et investir davantage dans le capital humain pour pouvoir compter sur les connaissances et les compétences dont on aura besoin. Le partenariat social est l'une des clés de la réussite de la Stratégie de Lisbonne. Dans la situation actuelle, ce partenariat social est doublement important. D'un côté, il aide les jeunes à accéder à l'emploi en leur offrant la possibilité de développer leurs connaissances et leurs compétences ainsi que de bénéficier de la formation continue qui leur permet d'acquérir et de conserver la souplesse nécessaire pour la suite de leur vie professionnelle. D'un autre côté, il aide les travailleurs plus âgés qui, dans une Europe vieillissante, doivent travailler plus longtemps, à conserver la souplesse et les compétences nécessaires ainsi qu'à acquérir des connaissances nouvelles. Le partenariat social est une nécessité stratégique pour une action politique efficace. Diverses institutions locales, régionales et nationales ainsi que les institutions de l'Union européenne y participent.

L'Union européenne est de plus en plus consciente de la nécessité d'investir dans les personnes et d'améliorer le marché du travail. Lors de sa dernière session, en mars, le Conseil européen a souligné la nécessité de renforcer l'élément éducation de la trilogie recherche-innovation-éducation. Il a considéré qu'une éducation de qualité et un investissement accru dans le capital humain et la créativité étaient indispensables à la réussite de l'Europe dans le monde d'aujourd'hui, à l'ère de la mondialisation. C'est cela le chemin vers l'économie fondée sur la connaissance, vers des emplois convenables et vers la stabilité budgétaire. Et il va sans dire qu'une telle démarche est le moyen d'éradiquer l'inégalité et la pauvreté en Europe ainsi que de ré-

duire le chômage des jeunes, qui est à l'origine de la pauvreté dans beaucoup de pays d'Europe.

Dans les pays de l'Union européenne, des mesures allant dans ce sens sont prises pour traiter des problèmes de développement et de cohésion sociale qui sont typiquement européens. Il est clair que le travail décent est au cœur même de cette action, et il est important que, dans cet esprit, la notion de travail soit étroitement associée à celle de créativité. A notre époque, la créativité est ce qui fait la qualité du travail et de l'emploi, et l'investissement dans l'éducation est un gage d'efficacité.

Cependant, si l'Union européenne travaille intensément à l'élaboration de sa propre politique, elle n'est pas moins consciente de ses responsabilités mondiales, que je voudrais souligner ici, à la Conférence internationale du Travail.

L'Union européenne soutient l'application des normes internationales de l'OIT et pense que cette application doit progresser dans le monde. De plus, elle s'inspire de l'Agenda du travail décent dans le contexte de sa coopération avec différents partenaires, parmi lesquels ceux qui collaborent avec elle dans le cadre de la politique européenne de voisinage et aussi ses partenaires stratégiques et autres en Afrique, en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Asie. La diversité de ses modalités de partenariat avec des pays du monde entier permet à l'Union européenne de faire des exigences du travail décent un élément essentiel de sa politique de coopération internationale.

Les différents modes de coopération actuels et à venir offrent également l'occasion de tester des options politiques et des méthodes permettant de mener à bien les stratégies de travail décent. Ainsi, l'Union européenne et en particulier la Commission européenne continueront à aider des pays et des régions adeptes de la libéralisation des échanges, qui ne font pas partie de l'Union européenne, à procéder aux ajustements nécessaires.

La libéralisation des échanges devrait être encouragée d'une manière qui favorise la croissance, l'emploi et l'application progressive des normes du travail décent. Cette tâche est certes difficile mais ne saurait être éludée, et elle donnera toute sa signification au concept de coopération internationale dans une ère de mondialisation intense.

A l'heure de la mondialisation, la coopération internationale est indispensable si nous voulons parvenir à un travail décent. Le rôle des institutions internationales est essentiel et, parmi elles, l'OIT a une importance déterminante. Cela a été reconnu à plusieurs reprises par divers organes internationaux, dont la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. L'OIT elle-même s'est engagée dans le renforcement de sa capacité. Ses instances s'attachent constamment à améliorer les méthodes de travail, à renforcer sa base de connaissances et à rendre plus efficace l'aide fournie aux Etats Membres. Cette démarche doit être poursuivie avec toute la vigueur nécessaire. Le travail réalisé jusqu'à présent pour préparer le texte faisant autorité promet de porter ses fruits, et je voudrais m'associer à tous ceux qui souhaitent plein succès à l'OIT dans son entreprise.

L'OIT est l'une des organisations les plus anciennes et les plus expérimentées de la famille des Nations Unies. Elle est née à la fin de la première guerre mondiale, alors que l'on reconnaissait

l'importance durable des relations du travail et de leur réglementation pour le maintien de la stabilité sociale et politique. L'OIT a mis en place une structure tripartite unique pour donner cohérence et efficacité à la prise de décisions et à la mise en œuvre de ces décisions. Elle a associé à ses travaux une partie importante de la société civile. A bien des égards, les pratiques de l'OIT ont ouvert la voie aux formes de coopération internationale qui existent aujourd'hui dans le système des Nations Unies et au-delà. Toute cette expérience constitue un atout considérable à l'heure de la mondialisation. Que cette expérience éclaire et, le cas échéant, guide les débats et la prise de décisions. L'OIT a non seulement une grande expérience historique, mais également une mission importante à remplir aujourd'hui et un rôle décisif à jouer dans l'avenir. Je suis convaincu que la justice sociale et le travail décent seront des éléments marquants de cet avenir, de notre avenir commun, auquel nous devons tous travailler.

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

---

Merci pour ces paroles qui concordent pleinement avec les objectifs et les valeurs de l'Organisation internationale du Travail.

En votre qualité de Président du pays qui assume actuellement la présidence de l'Union européenne, permettez-moi de vous remercier personnellement et au nom de mon pays, le Panama, pour l'appui de l'Union européenne à ma nomination à la présidence de cette 97<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

La Conférence est honorée par la présence d'un défenseur des droits de l'homme aussi actif que vous, vous qui avez collaboré très utilement avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies durant plus d'une décennie. Votre parcours impressionnant ne laisse planer aucun doute quant à votre engagement pour le renforcement du respect des valeurs fondamentales, par exemple en luttant contre la discrimination à l'égard des minorités et pour la liberté d'expression, domaines d'action qui sont d'une importance capitale pour l'OIT.

Il convient aussi de rappeler que, depuis 1989, depuis que le dialogue social a été instauré en Slovénie, votre pays est particulièrement actif dans ce domaine et a recours au dialogue social et au tripartisme, qui sont les valeurs fondatrices de cette Conférence et qui sont essentielles pour parvenir au progrès économique et social. Ainsi, la Slovénie est considérée comme un exemple pour les autres pays qui sont devenus membres de l'Union européenne en 2004.

De même, les priorités établies pendant votre présidence de l'Union européenne en matière d'emploi, de politique sociale et d'égalité des chances permettront sans aucun doute à l'Union européenne d'avancer dans la réalisation des objectifs du travail décent.

Monsieur le Président, au nom de mes collègues du bureau, de tous les participants à la Conférence et en mon nom propre, je tiens à exprimer notre profonde reconnaissance pour votre présence parmi nous.

Je déclare maintenant close la troisième séance spéciale de la 97<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

*(La séance est levée à 15 h 50.)*







## TABLE DES MATIÈRES

*Page*

*Troisième séance (spéciale):*

Allocution de Son Excellence M. Danilo Türk, Président de la République de Slovénie..... 1

*Orateurs:* Le Président, le Secrétaire général de la Conférence, M. Türk